

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



17005013

Tribunal de Commerce

26 DEC. 2016

Brabant Wallon Greffe

N° d'entreprise : 0436.793.671

Dénomination

(en entier) : **FAIR-WAYS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **rue Emile François, 31 à 1474 Genappe****Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Nicolas VERBIST, Notaire à Antwerpen, le 20 décembre 2016, avant enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "FAIR-WAYS", ayant son siège social à 1474 Genappe, rue Emile François, 31 a décidé, à l'unanimité des voix 1/ de modifier l'objet social, pour insérer à l'article 3 des statuts un nouvel alinéa après les deux premiers alinéas qui s'énonce comme suit : "La société a également pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique à but lucratif de courte et moyenne durée portant la dénomination de « Relais de l'Empereur ». Ce dernier proposera entre autres les services suivants : salle de séminaires, proshop, conciergerie, secrétariat sportif, secrétariat hôtelier, nettoyage, blanchisserie et tout ce qui se rapporte aux services horeca. Le Relais bénéficiera aussi d'infrastructures golfiques et sportives. » 2/ d'octroyer un mandat spécial à la société anonyme "BENEPORT", ayant son siège social à 1030 Bruxelles, avenue Adolphe Lacomblé, 66, et à ses préposés et mandataires avec pouvoir de substitution et avec pouvoir d'agir séparément, afin d'effectuer toutes les formalités administratives requises en vertu de cet acte auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises, du greffe du Tribunal de Commerce et de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée, pour autant que de besoin.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Nicolas VERBIST, Notaire.

DEPOT SIMULTANE :

- le rapport du conseil d'administration
- la situation active et passive arrêtée au 30/09/2016
- le texte coordonné des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 09/01/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).